



**COMPTE RENDU DU 2^{ème} CONSEIL D'ECOLE PAUL BERT
DU 25 MARS 2010**

Présents :

Enseignants : Mme Ortiz Commenge, Mme Roquigny, Mme Boudet, Mme Cariou, Mme Serrant remplaçante de Véronique Légier, M. Maillot, M. Martinez, M. Broca,

Mairie : Mlle Lombard, adjointe aux affaires scolaires

Personnel CLAE : Magalie Laffont , Véronique Laffont

DDEN : Mme Fraixanet

Parents d'élèves : Mme Fraresso, Mme Lemouzy, Mme Nicolas, Mme Fauchoux, Mme Etcheverry et M. Labro

I- CLAE

Le conseil d'école débute par les questions au personnel CLAE/ CLHS afin de les libérer au plus tôt.

M. Maillot souhaite que le règlement du CLAE/CLHS soit en phase avec celui de l'école afin que les règles soient les mêmes pendant le temps scolaire et CLAE.

Jeux dangereux : Le jeu de catch est évoqué suite aux inquiétudes de parents quant à la pratique de ce sport et aux conséquences graves que celle-ci peut avoir. Au niveau de l'école il semble que ce phénomène se soit atténué. Au niveau du CLAE, le phénomène était très présent en début d'année mais le personnel surveille et ne voit rien qui pourrait être associé au catch à présent. Une réflexion est entamée sur une interdiction des cartes de catch et tout objet personnel pendant le temps CLAE.

Accès à l'école

Le directeur dont la responsabilité est engagée, rappelle à tous de fermer les portes de l'école et d'être particulièrement vigilants pendant les moments passerelles entre école et CLAE. Quelque soit la légitimité du motif (cahier, vêtement oublié) il rappelle que la circulation des parents librement dans l'école est interdite, et ceci pour la sécurité des enfants.

De même lorsque les parents viennent chercher un enfant au CLAE, leur circulation est limitée aux seuls lieux du CLAE (étude, salle d'activité et cours).

Le pointage de la restauration

Il y a deux services, les petits (CP, CE1 et CE2) puis les grands. Chaque enfant doit prendre son ticket avec son nom quand il rentre à la cantine.

Magalie récupère les tickets restants en fin de service ce qui correspond aux enfants n'ayant pas mangé à la cantine. Il arrive toutefois que des enfants soient présents mais ne prennent pas leur ticket ou bien ne vont pas manger (acte délibéré ou enfant sortant de soutien scolaire et qui rejoint ses copains en cour de récréation) les CP, CE1 et CE2 qui vont au soutien scolaire mangent au 2^{ème} service.

M Maillot propose de regrouper les sorties de tous les enfants qui sont au soutien.

Rappel, pour le moment seul le certificat médical permet la non-facturation de la cantine en cas d'absence de l'enfant. M Maillot rappelle que le certificat médical est nécessaire au bout de 4 demi-journées d'absence de l'école par mois.

Un parent d'élèves fait remarquer qu'un enfant pourrait se faufiler et sortir à l'extérieur. Pour le midi, il y a toujours un animateur qui surveille et ne laisse jamais un enfant seul devant la porte.

Pb de rangement des manteaux et les cartables au CLAE

Le CLAE a donné les consignes pour que les enfants rangent mieux leur manteau et leur cartable dans le couloir donnant accès aux écoles. Mais cela représente tout de même environ une centaine de cartables !!

De plus il manque toujours des porte-manteaux.

Le couloir n'est pas un couloir d'évacuation donc il suffit de laisser 90 cm de passage.

Un parent d'élèves suggère de mettre une ligne jaune à ne pas dépasser pour le rangement des cartables.

II- Règlement intérieur de l'école.

Les maîtres souhaitent que l'article sur des sanctions soient mentionnées dans le règlement intérieur car cela va dans les deux sens, et c'est un changement majeur dans le règlement départemental « toute atteinte à l'intégrité morale... des familles ». Il intéresse les enfants, le règlement est lu dans les classes, et donne lieu à la discussion sur le respect des autres.

M. le directeur propose que cet ajout soit voté à main levée.

Pour les parents d'élèves tous les articles sont importants, et autant celui là qu'un autre, mais ne trouvent pas justifié d'extraire uniquement ces lignes sur les sanctions. Ils souhaitent que la référence au règlement départemental soit bien indiquée, et que le lien pour y avoir accès soit donné à tous

Vote pour l'ajout de cette mention : 11 pour , 6 absentions .

La référence au règlement départemental est rappelé avant l'article 1 il sera rajouté le site de l'académie où le consulter.

Concernant la mention, dans le règlement intérieur, du droit de diffusion des documents remis par les associations de parents d'élèves à l'école pour être distribués aux élèves, M. Maillot souhaite préciser que ces documents ne pourront être distribués que dans un délai d'une semaine, le temps de réunir l'avis de l'équipe des enseignants sur le contenu. Pour les parents d'élèves, ce délai est trop long, certaines informations nécessitant une transmission rapide.

M. Labro rappelle que certaines informations ont été retardées volontairement dans leur diffusion, un point d'explication sera fait avec le maire à la réunion du mois d'avril.

Mme Fraresso rappelle que, conformément au code de l'éducation, les documents d'information des associations de parents d'élève n'ont pas à faire l'objet d'un contrôle a priori.

M. Maillot indique que c'est le cas en général, mais qu'il se doit de recueillir l'avis de l'équipe s'il a un doute sur le caractère « licite » du contenu.

M. Labro propose que les photocopies soient déjà faites pour ne pas surcharger les enseignants, Mme Nicolas propose que la communication soit faite en parallèle par mail pour accélérer la diffusion.

M. Maillot : les courriers sont à donner de préférence le jeudi, consacré à la direction, pour permettre de mieux s'organiser.

Il est finalement décidé de ne pas indiquer de délai de diffusion dans le règlement intérieur, mais d'y préciser que ces informations sont soumises au conseil des enseignants pour vérifier leur contenu licite pour une diffusion sereine.

III- Organisation de l'école

M. Maillot a fourni une liste de noms de personnes autorisées à avoir la clé d'accès à l'école mais il semble que M. Hattry soit en attente d'une réponse !

Interphone.

M Maillot souhaite que l'interphone soit séparé du téléphone filaire et qu'il puisse être relayé sur sa classe et deux autres classes. Avec le téléphone actuel, il reçoit aussi bien les appels, qui pourraient être laissés sur le répondeur, que les appels des personnes au portail. De plus, ce téléphone n'ayant pas de main libre, et ayant des problèmes de sonnerie mériterait d'être changé.

M Zamora des services techniques est passé pour ce changement, un devis est en cours.

(Autre problème téléphonique en lien avec le PPMS voir plus loin)

Interventions de personnes extérieures

Le directeur rappelle que les interventions de personnel extérieur ne sont pas autorisées pendant l'école. Lorsque ces interventions sont faites, malgré tout, la direction de l'école n'est pas toujours avertie, malgré sa demande. Mlle Lombard souligne que si les services techniques ne peuvent intervenir que le mercredi ou pendant les vacances, ce sera encore plus difficile de répondre aux demandes matérielles de l'école dans des délais raisonnables !

L'école avait, par ailleurs, proposé la mise en place de badges afin d'identifier aisément les visiteurs autorisés par les affaires scolaires d'une part, et par l'école d'autre part. Tous ces badges seraient délivrés pour chaque intervention, il n'y aurait pas de badges permanents, la mairie n'ayant pas de procédure pour vérifier la moralité du personnel intervenant dans l'école.

Par ailleurs, il est totalement interdit à toute personne étrangère de pénétrer quelque soit la raison dans les toilettes des enfants.

Avec ces entrées intempestives, M. Maillot craint un accident. Mme Fraixanet approuve cette position.

Communication Ecole / Services municipaux :

M. Maillot indique que la communication avec les services municipaux se passe mal. Toutes les demandes de l'école sont formulées par mail auprès des affaires scolaires, comme il a été demandé par la mairie, mais il n'y a jamais de réponse par mail.

Mlle Lombard précise que cela fera partie des questions abordées en réunion avec les services techniques ; elle va rechercher où est le problème.

Mme Nicolas suggère la mise en place d'une procédure (accusé de réception du mail et la réponse, positive ou négative).

Une enseignante pose la question d'un concierge. Cette solution a été envisagée, mais pour l'instant la municipalité n'a pas les moyens de financer ce poste.

Chauffage

Un expert va passer le 26 avril et il faudra voir quelle procédure suivre, judiciaire ou correction.

Il fait 26-27 degré dans la classe de Mme Cariou alors que les radiateurs sont fermés. Une autre classe (inoccupée pour l'instant) est au contraire très froide. Les robinets thermostatiques des couloirs n'ont plus leur tête et ne peuvent être réglés.

M. Labro demande si tout a bien été pris en compte : l'isolation, le réseau, la régulation, les robinets thermostatiques. Y a-t-il eu des réunions qui évoquent l'ensemble des problèmes ? car manifestement il ne s'agit pas que d'un problème de chauffage ! Ni simplement d'exposition, puisque la mise en place des stores n'a pas réglé le problème de la chaleur excessive.

Mlle Lombard indique que la mairie est aussi pressée de voir se résoudre ce problème de chauffage, car les dépenses énergétiques du groupe sont énormes.

Remplacements des enseignants

17,5 jours d'absences dont 8 n'ont pas été remplacés. Lorsque l'absence n'est que d'une demi-journée, il n'est pas fait de demande de remplacement, car il ne serait pas mis en place de toute façon.

Prévision d'effectifs pour la rentrée prochaine

L'inspection dit que les projections ont été validées pour Paul Bert mais pas pour les autres écoles. 48 sortants, déficit de 15, mais beaucoup d'entrée de CP et beaucoup d'arrivée en cours d'année. Les mouvements se font en avril, et il est urgent que la mairie valide les projections d'effectif au plus vite et soit vigilante à l'éventualité de fermeture d'une classe.

AVS

Il n'y a pas eu d'autres AVS ; l'EVS a été reconduite dans son poste d'AVS sans formation adéquate. Mme Commenge **indique** que la personne n'a pas forcément les moyens (formation, niveau d'étude, rémunération) pour assurer pleinement sa fonction.

Suivi du soutien scolaire

67 élèves en bénéficient de façon régulière ou ponctuelle.

Parfois les parents refusent le soutien, soit parce que l'enfant a une aide à l'extérieure, ou pour le confort de l'enfant ou de la famille.

RASED : 7 enfants bénéficient du RASED, surtout parmi les petites classes. Des priorités ont été fixées car une quinzaine de plus en aurait le besoin .

Evaluation nationale.

L'école a peu communiqué cette année. Les enfants n'ont pas forcément été prévenus, pour qu'ils soient détendus et éviter le bachotage. Seules les rubriques correspondant aux notions déjà travaillées en classe ont fait l'objet de l'évaluation, comme c'est autorisé dans le protocole (les évaluations ont lieu en janvier or le programme est loin d'être bouclé). Le contenu a paru mieux adapté que l'an passé aux enseignants, mais toujours pas pour le système de notation.

Il y a ensuite information et réunion avec les familles.

Budgets

M. Maillot reformule sa demande de dictionnaires car il pensait qu'elle avait été prise en compte la première fois !

Il n'a pas eu de retour sur la demande précédente de budget. Mlle Lombard propose de remettre en place une réunion entre directeurs et services techniques, comme en 2008 pour étudier les demandes.

Les ordinateurs sont arrivés.

M. Maillot renouvelle sa demande : que le goûter de Noël offert par la mairie soit plutôt offert pour Carnaval.

Projet d'école.

Le voyage à Barcelone (Classes de M. Maillot et M. Chazelas) s'est très bien passé, mais a été financé avec difficultés. Seule une entreprise a participé, suite aux sollicitations de l'école pour financement privé. Le coût final a été de 229 € pour les familles.

PPMS

Il est fait depuis 2007, il est bloqué aujourd'hui à cause du téléphone et tant que ce problème n'est pas résolu, ce n'est pas la peine de le refaire. En effet lors de coupure électrique le téléphone ne fonctionne plus donc impossibilité d'être joignable ou de joindre l'extérieur. Un devis est à l'étude.

La liste du matériel nécessaire faite en concertation a été remise à la mairie.

La copie du PPMS a été soumise au major des pompiers.

M Hattry a repris le dossier avec une chargée de mission de l'académie, qui sera chargée de donner un avis pour l'équipement.

Pour M Maillot, le PPMS est bouclé pour l'école, les parents peuvent en prendre connaissance. Dans la mesure où la liste a été fournie, son travail s'arrête là.

Un test d'alerte Incendies a été réalisé à l'occasion de la réparation de l'alarme.

Infirmierie

Le matériel est trop donné au compte goutte. C'est trop juste pour les besoins.

Kermesse

L'école ne souhaite pas prendre en charge la communication de la kermesse, ni l'organiser.

Est-ce que l'école souhaite une kermesse dans l'école ?

Il y aura un spectacle de fin d'année avec des chants et peut-être une pièce de théâtre.

M. Labro propose que les parents prennent en charge la kermesse, à condition que l'invitation soit concertée entre parents et école.

Les parents souhaiteraient que ce soit hors du temps scolaire pour que les parents soient présents.

La visée pédagogique est que tous les enfants soient là, le temps scolaire est plus favorable.

Les enseignants vont réfléchir sur un prolongement festif après le spectacle, si possible un vendredi soir.

Questions diverses :

Effectif Ecole prévu à 153 enfants pour l'an prochain

La journée d'information des enfants de CM2 aura lieu le mardi 25 mai au collège.

La piscine sera en travaux au mois de juin, en conséquence les enfants ne pourront pas faire de natation ; le cycle roller sera certainement prolongé.

Actions FCPE

Kit rentrée des classes

La FCPE évoque la possibilité de proposer un kit de rentrée des classes dont l'objectif est de faire baisser les dépenses liées à la rentrée et de pallier au manque de certaines fournitures surtout la rentrée passée. Les enseignants trouvent l'idée intéressante même s'il est difficile d'établir une liste type : fournitures différentes en fonction des niveaux, affectation enseignant parfois quelques jours avant la rentrée... Ils vont réfléchir à la possibilité d'établir une liste « de base ».

Allocation de budget FCPE aux écoles

2500 euros ont été récoltés par la FCPE (foire st martin, vente de sapins de Noël et loto des écoles), qu'elle souhaite attribuer aux écoles.

La FCPE demande aux enseignants quels sont leurs besoins. L'école suggère l'achat d'une sono qui serait très utilisée pour les spectacles de toutes les écoles, ou bien des ouvrages documentaires ou logiciels pour équiper l'ABCD (bibliothèque) du groupe (Mme Petrus, enseignante à Lucie Aubrac, planche actuellement sur ce projet). A voir aussi ce que suggèrent les autres écoles.

Questions à la mairie :

- Sécurité routière aux abords de l'école.

Les parents ont rencontré la police municipale, les endroits strictement interdits au stationnement seront matérialisés, dans l'attente de plots.

Un plan matérialisant ces zones est joint à ce CR

Un parent d'élève suggère que d'autres accès aux heures de pointe soient ouverts (ex : chemin piétonnier) mais un enseignant fait remarquer que ce passage est bien sécurisé lorsqu'ils vont en sport et le retour avec les enfants se fait souvent juste avant 16h45.

- Informatique

Est-il possible d'accepter des dons d'ordinateurs ?

Pour la mairie, c'est non, par souci d'homogénéité du parc, et pour la maintenance. Il y a aussi un respect de la légalité à vérifier dans la mesure où la mairie doit passer des appels d'offre pour ce type d'achat.

Par contre, M. Maillot indique que l'école accepte les dons d'ordinateurs pour les classes, les enseignants ont les compétences pour les entretenir et il s'engage à partager les dons avec les autres écoles.

- Horaires d'ouverture des affaires scolaires :

Ouverture des affaires scolaires : 9h -12h et 14h-18h, mais pas forcément l'ouverture du bureau.

Les parents soulignent que cela ne correspond pas aux horaires des parents, et demandent à ce qu'une permanence soit tenue certains matins.

- Divers équipements des écoles :

Il n'y a pas toujours du savon dans les toilettes. Il n'y en a jamais eu dans les classes comme cela a été prévu, ni de quoi se sécher les mains.

Validation par Equipe enseignante